



NOVEMBRE - NOVEMBER 1991

CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondé par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

Maastricht : créer l'irréversible
 Maastricht : the watershed
 Enrique Baron Crespo

P. 3

Dossier : on the eve of Maastricht
 Dossier : à la veille de Maastricht

P. 7

Oui à la vocation fédérale
 Yes to the Federal Goal
 Valéry Giscard d'Estaing

P. 16

Ecuphoria
 Ecuphorie

P. 17

Un compromis indigne

Dans plusieurs de nos pays, l'année politique 1992 sera caractérisée par un processus de réformes institutionnelles plus ou moins profondes.

Le Parlement belge, issu des élections du 24 novembre 1991, a été formellement chargé par le Roi du mandat de réviser la Constitution. **Le Parlement italien**, qui sera élu en mai 1992 au plus tard, devra donner une réponse adéquate au malaise croissant des institutions de la péninsule. Les élections nationales au Royaume-Uni, qui devront être convoquées avant juillet 1992, ouvriront certainement la voie à une modification du système électoral vers une procédure de type proportionnel, si ni les conservateurs ni les travaillistes n'obtiennent la majorité absolue des sièges à la **House of Commons**. **Le Parlement français** est dorénavant investi du mandat de mettre fin à la Constitution de la Vème République. En Espagne et en Allemagne, ce sont surtout les relations entre le pouvoir central et les pouvoirs régionaux qui devront être révisées par les **Cortes**, d'un côté, le **Bundestag** et le **Bundesrat** de l'autre.

Le vent du régionalisme, par ailleurs, a soufflé sur presque la totalité des pays de la Communauté, en portant avec lui un grand nombre de questions dont les solutions ne pourront pas être renvoyées à plus tard. Un aperçu significatif de ces questions et de leurs influences sur les constitutions des Etats nationaux a été donné par la **3ème Conférence**

An unworthy compromise

Institutional national reforms will feature noticeably on the political agenda for 1992 in several of our european countries.

*The **Belgian Parliament**, as constituted by the elections of 24 November 1991, has formally been instructed by the King to review the Constitution. The **Italian Parliament**, which will be elected in May 1992 at the latest, will be forced to find an adequate solution to the country's growing institutional crisis. The Parliamentary elections in Great Britain, which must be called before July 1992, will certainly pave the way for amendment of the electoral system towards a form of proportional representations, provided neither the Conservative nor the Labour parties gain an absolute majority in the **House of Commons**. The **French Parliament** is already mandated to put an end to the Constitution of the Fifth Republic. In Spain and in Germany what above all will have to be reviewed is the relationship between central and regional powers and that by the **Cortes** on the one hand and the **Bundestag** and the **Bundesrat** on the other.*

The blast of regionalism has, in other respects, swept across most Community countries bearing with it not a few questions whose answers cannot be postponed for long. These questions and their constitutional significance for the nation states were ventilated by the Third Conference of elected



des élus européens et régionaux, réunie à Strasbourg du 27 au 29 novembre dernier.

Tous les changements issus de ces processus auront attrait aux bases constitutionnelles de nos sociétés nationales. Chacun de nos gouvernements sait qu'il peut jouer un rôle très important en suggérant, en prenant des initiatives ou en usant de son droit de veto, mais qu'il ne peut pas contester le fait que l'élaboration de nouvelles bases constitutionnelles est du ressort des Assemblées parlementaires, légitimées **directement** par le vote des citoyens. Toute autre procédure d'élaboration, confiée à des organes subalternes des pouvoirs exécutifs, serait considérée comme totalement inacceptable puisqu'elle n'aurait aucun caractère démocratique, elle écarterait toutes les forces politiques qui sont dans l'opposition et conduirait à des solutions institutionnelles inefficaces.

Les bases constitutionnelles de la Communauté européenne sont soumises, elles aussi, à un processus de révision qui devrait aboutir à la réalisation graduelle de sa finalité fédérale, mais l'élaboration des modifications a été confiée à des organes subalternes des pouvoirs exécutifs nationaux, dont la légitimité démocratique ne découle pas directement du vote des citoyens.

Pendant leur travail d'élaboration, ces organes ont totalement ignoré les exigences exprimées par les Elus européens et nationaux, réunis à Rome en novembre 1990 lors des **Assises**, ont ridiculisé les propositions du Parlement européen, en trahissant par la même l'esprit des orientations établies par les chefs d'Etat et de gouvernement, dont ils auraient dû se considérer finalement comme des instances subordonnées. Le résultat de leur travail a été jusqu'à maintenant un compromis inacceptable, un monstre juridique qui ne donne aucune réponse adéquate aux problèmes de révision des bases constitutionnelles de la Communauté.

Nos sociétés démocratiques ne pourront accepter à Maastricht non pas l'échec venant d'un manque de compromis mais l'acceptation par le Conseil européen de ce compromis indigne. Le temps est venu, en Europe, de rétablir les usages démocratiques qui apparaissent comme évidents dans nos systèmes nationaux.

European and Regional Representatives, convened in Strasbourg from 27 to 29 November this year.

*Every change resulting from this process will affect the constitutional bases of our nationale societies. Each of our governments knows that its individual ability to prompt, initiate or veto will be great, but also that it will not be able to deny the fact that the fashioning of new constitutional bases is the prerogative of parliaments whose authority stems **directely** from the electorate. To devolve this process of deliberation on any body subordinate to the executive would be quite inaccetable. It would negate the very principle of democratic transparency. It would silence the voices of the entire political opposition. And it would result in efficient institutional solutions.*

The constitutional bases of the European Community is also in the review process. This process is designed gradually to achieve the federal goal. In the Community, however, the entire reform process has been abandoned to bodies subordinate to national executives, whose democratic legitimacy does not stem directly from the will of electorate.

In the course of their deliberations, these bodies have totally ignored the demands of their elected European Representatives, who convened in Rome in November 1990 at the Congress of National Parliaments and European Parliament (Assises). They have ridiculed the proposals of the European Parliament into bargain. And they have also betrayed the spirit of the guidelines laid down by the Heads of State and Governments.

The upshot of their work is an unworthy compromise and a juridical monster which fails entirely to respond adequately to the problems of the constitutional reform of the Community.

At Maastricht, our democratic societies will reject not the failure stemming from an inability compromise, but will shun any agreement of this unworthy compromise by the European Council. The time has come to reestablish the democratic method in Europe, which in our national systems is taken for granted.

Crocodile: lettre aux parlements d'Europe a été conçu pour faire connaître les points de vue des Intergroupes fédéralistes constitués au sein du PE, des parlements nationaux et des autres organes élus.

Crocodile représente aujourd'hui un instrument de communication indispensable pour les élus et les électeurs européens.



Maastricht : créer l'irréversible

Ces derniers mois, les projets de Traité d'Union politique et d'Union économique et monétaire se sont succédés et modifiés à un point tel que l'on se demande s'il ne s'agit pas d'une marche à reculons. Or, les défis qui s'imposent à notre Europe des Douze exigent qu'elle effectue un formidable saut en avant sur la voie de l'Union européenne de type fédéral. Elle est la seule réponse possible et porteuse d'avenir pour notre continent, si l'on veut mettre en oeuvre l'Espace Economique Européen avec les pays de l'AELE, répondre aux appels des pays de l'Est et aux candidatures d'adhésion que ces deux phénomènes portent en germe. Seule une Europe des Douze forte pourra faire face à la montée des nationalismes et au bouleversement des données en matière de sécurité en Europe, comme sur l'ensemble de la scène internationale.

L'intégration passe par une profonde réforme des traités, notamment en ce qui concerne les procédures et les pouvoirs des institutions, dans la perspective d'une démocratisation réelle de l'ensemble du système. Pour le Parlement européen, la Communauté doit s'organiser à partir de la légitimité démocratique, celle du Conseil, et celle de notre Assemblée. Mais il semble que ce concept soit difficilement compréhensible par certains Etats membres.

La structure du Traité

Pour atteindre ce but, il est indispensable de défendre plusieurs priorités qui entrent dans la logique de l'Union politique. Parmi celles-ci, la question de la structure du nouveau traité est fondamentale. La conception unitaire, retenue à une large majorité à Dresde, a aujourd'hui disparu de facto. Or, pour le Parlement européen, le nouveau traité doit avoir une structure unitaire et cohérente, permettant de regrouper tous les éléments de l'Union politique dans le même cadre : les compétences communautaires, la politique étrangère et de sécurité commune, la politique intérieure et judiciaire, l'Union économique et monétaire. En d'autres termes, on ne construira une Communauté à structure unitaire que si les institutions sont les mêmes, si la nature de leurs tâches ne change pas selon le domaine de compétence, et si les procédures décisionnelles sont, pour l'essentiel, identiques. Et cela vaut pour la politique extérieure et de sécurité commune, ainsi que pour les affaires judiciaires et internes.

La légitimité démocratique

La légitimité démocratique constitue une autre préoccupation essentielle pour le Parlement européen. Au centre de celle-ci, la co-décision a pour but, rappelons-le, de mettre le Parlement européen et le Conseil des Ministres sur un pied d'égalité dans l'exercice du pouvoir législatif. Et ce, comme le

Maastricht : the watershed

3

The draft Treaties on Political Union and Economic and Monetary Union have undergone so many revisions in the last few months that I wonder whether we are not moving backwards rather than forwards. The challenges facing the Community of Twelve are such that it must take a great stride forward towards a federal-type European Union. This is the only possibly solution for the future of our continent if we wish to achieve a European Economic Area with the EFTA countries and respond to the overtures of the Eastern European countries and the applications for membership to which Political Union and EMU will inevitably give rise. Only a strong Community of Twelve can stand up to the rise in nationalism and the upheavals on the security front which are taking place both in Europe and on the international scene as a whole.

Integration requires a radical reform of the Treaties, particularly as regards the procedures and powers of the Community institutions, with a view to ensuring that the system as a whole is truly democratic. The European Parliament believes that the Community must be organized on the basis of the democratic legitimacy of the Council and Parliament. However, certain Member States appear to find this concept hard to understand.

The structure of the new Treaty

In order to achieve this aim, it is necessary to assert a number of priorities which form part of the rationale for Political Union. Chief among these is the question of the structure of the new treaty. The concept of unitarianism, which had the support of a large majority in Dresden, has all but disappeared. The European Parliament believes, however, that the new treaty must have a unitarian, consistent structure, enabling all aspects of Political Union to be encompassed within a single framework: Community competences, a common foreign and security policy, internal and judiciary policy, Economic and Monetary Union and those spheres which would continue to be covered by intergovernmental cooperation.

In other words, it will only be possible to create a Community with a unitarian structure if the institutions are the same, if the nature of their tasks does not change according to the sphere of competence and if decision-making procedures are, for the most part, identical. This applies both to the common foreign and security policy and to matters relating to internal affairs and the judiciary.

Democratic legitimacy

Democratic legitimacy is another matter of crucial concern to the European Parliament. The power of co-decision, let it not be forgotten, is intended to



veulent les principes de la démocratie parlementaire. Or, pour le moment, les négociateurs des Conférences font preuve d'une méfiance absolue à l'égard de notre Parlement : il s'agit en fait d'une course de haies visant à établir un système à verrous multiples, dont la logique est l'élimination de l'« adversaire » par arrêt de l'arbitre ! Rôle que, bien entendu, s'attribue le Conseil !

Nous sommes donc tout à fait opposés à l'introduction d'une éventuelle troisième lecture. Quant au droit de rejet, il constitue pour le PE un pouvoir négatif difficile à utiliser et qui, en outre, ne résoudrait pas le problème du temps de prise de décision invoqué par les auteurs du projet. Il serait beaucoup plus simple d'établir un parallélisme entre procédure budgétaire et procédure législative. Autrement dit, il faut aller au bout de la conciliation; puis l'acte législatif doit être signé conjointement par le Président du PE et par le Conseil. Pourtant, au lieu de s'attacher à défendre au mieux ces principes prioritaires, les représentants des gouvernements persistent dans la confusion et l'absurde. Ils inventent même de nouveaux systèmes décisionnels dont la clarté n'est pas le principal mérite. Bien sûr, il va de soi pour le PE que le champ d'application de cette pseudo-procédure de co-décision ne doit pas être limité de façon arbitraire pour ne viser finalement que deux ou trois actes par législature. Il s'agirait là d'une mascarade de co-décision. La solution est simple : toutes les décisions à caractère législatif doivent être adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée, en co-décision réelle avec le PE; tandis que les décisions constitutionnelles doivent recueillir l'unanimité, complétée par l'avis conforme du PE. C'est cela la démocratie, c'est cela la clarté, c'est cela l'efficacité.

Quant à la norme à caractère constitutionnel, la plus élevée dans l'ordre juridique, il est indispensable que l'on prévoie, pour son adoption, la participation de toutes les sources de légitimité, et notamment de la légitimité parlementaire européenne qui découle de l'élection directe au suffrage universel des membres du Parlement européen. Le Parlement doit obtenir l'avis conforme sur l'article relatif à la citoyenneté, aux ressources propres de la Communauté, et surtout aux modifications du Traité. Ainsi le processus d'unification sera juridiquement irréversible.

L'investiture de la Commission Européenne

Enfin, à propos de la nomination de la Commission, certes, on va vers l'investiture de celle-ci par le PE, mais nous voulons aller plus loin par la simultanéité des mandats du Parlement et de la Commission, sur une période de cinq ans. Une telle procédure donnerait en effet tout son sens à l'élection du PE au suffrage universel direct. En effet, l'électeur saurait que son vote décide, dans une certaine mesure de la composition de la future Commission. Encore une fois, nous ne retrouvons aucune trace de ce parallélisme des mandats dans la dernière version du projet de Traité. Il serait

place the European Parliament on an equal footing with the Council of Ministers in the exercise of legislative power, in line with the principles of parliamentary democracy. But for the time being, the negotiators of the Conferences are displaying utter mistrust of the European Parliament: it is as if we were taking part in a multi-stage obstacle race where the aim was that the 'adversary' should be eliminated by the referee blowing his whistle! And the Council, of course, is the referee!

We are therefore totally opposed to any introduction of a third reading. The right to reject legislation is a negative power which it would be difficult for the EP to use and which, moreover, would not solve the problem of the time involved in decision-making, as mentioned by the authors of the draft. A more effective solution could be found through, for example, use of a simplified procedure when considering a new proposal. I think that it would be much simpler to bring legislative procedure into line with budgetary procedure. In other words, we should first exhaust the conciliation procedure, and then the legislative act should be signed jointly by the President of the EP and by the Council. However, rather than trying to defend to the utmost these underlying principles, the government representatives prefer to flounder in confusion and absurdity. They are even inventing new decision-making systems where clarity is not exactly a strong point.

The European Parliament is naturally concerned that this pseudo co-decision procedure should not be arbitrarily restricted in such a way that it ends up being applied only to two or three legislative acts during each term of office. In that case, co-decision would be nothing but a sham.

The solution is simple: all decisions of a legislative nature should be adopted by the Council by a qualified majority, as a genuine co-decision with the EP, while constitutional decisions should be taken unanimously and sealed by the Parliament's assent. Such a solution would ensure democracy, clarity and efficiency.

For constitutional legislation which is at the top of the legal hierarchy, it is essential that all sources of legitimacy are involved in its adoption and in particular European parliamentary legitimacy, which is derived from the direct election of the Members of the European Parliament by universal suffrage. At present we have only one instance of the assent conferred on us since the Single Act by Article 237. Parliament's assent should henceforth be required on the article concerning citizenship, on the Community's own resources and, above all, on the amendments to the Treaty. The unification process will thus be legally irreversible.

The appointment of European Commission

Lastly, as regards the Commission, we are certainly moving towards their appointment by the EP, but we should like a stage to be reached where





dommage, mais pourtant nécessaire que le PE inscrive à l'ordre du jour de sa session constitutive, et en même temps que l'élection de son Président, la censure de la Commission !

Tels sont les trois points centraux qui, pour nous, sont vitaux dans la réforme. Le Parlement européen y tient, non pas parce qu'il s'attache à tout prix à obtenir davantage de pouvoirs, mais parce qu'il veut une Communauté qui fonctionne, et celle-ci ne fonctionnera que si l'on refuse la confusion institutionnelle. A cet égard, l'idée d'une conférence des parlements nationaux et du PE, en tant que « Congrès » ou « Conférence » de la Communauté, va à l'encontre des orientations que nous nous étions fixées il y a un an à Rome, lors des Assises. Cela n'aiderait en rien à combler le déficit démocratique, ni au niveau national, ni au niveau communautaire.

L'avis du Parlement Européen sur les résultats de Maastricht

J'ai moi-même solennellement averti les négociateurs lors du conclave de Noordwijk de la volonté du Parlement d'aller jusqu'au bout. Je leur ai dit que si le texte du projet restait en l'état, je me verrais dans l'obligation de proposer au PE de le rejeter. Le Parlement a d'ailleurs confirmé cette éventualité lors de sa session de novembre dernier, en adressant un message clair au prochain Conclave et au Conseil européen de Maastricht.

Créer l'irréversible

Il reste à espérer que les travaux des conférences intergouvernementales ne seront pas vains dans cette dernière phase cruciale. Le temps est compté, et l'enjeu est de taille : à l'aube du troisième millénaire, il s'agit finalement de définir les principes et les structures qui permettront à la Communauté de remplir le rôle qui lui revient sur la scène européenne et internationale. Le rendez-vous de Maastricht doit créer l'irréversible. L'Europe de demain est entre les mains des négociateurs. De leurs travaux, dépend la réussite ou la faillite de la construction européenne ! Si les « politiques » prennent enfin la relève des administrations nationales, je suis convaincu que le sursaut est possible d'ici le 9 décembre prochain.

the terms of office of Parliament and the Commission coincide for a five-year period. Such a procedure would make the direct election of the EP truly meaningful as the elector would know that his vote would go some way towards deciding the make-up of the next Commission. Once again, there is no trace of such parallel terms of office in the last version of the draft Treaty.

It would be unfortunate, but necessary, if the EP had to enter as items on the agenda of its constituent sitting both the election of its President and a motion of censure on the Commission.

These are the three main points which we feel are crucial in the reform process. The European Parliament will stick to them - not because it is determined to increase its powers at any price but rather because it wants to see a workable Community, and it will be workable only if institutional confusion is rejected. In this respect the idea of a conference of national parliaments and the EP, in the form of a Community 'Congress' or 'Conference', runs counter to the guidelines we laid down in Rome at the Assises one year ago. This would do nothing to counter the democratic deficit at either national or Community level.

The assent of European Parliament about Maastricht conclusions

I pointed out formally to the negotiators at the Noordwijk conclave that Parliament was prepared to go the whole way. I informed them that if the text of the draft remained as at present I would be obliged to propose to Parliament that it should be rejected. Parliament also confirmed this as a possible course of action at its November part-session by sending a clear message to the forthcoming conclave and to the European Council in Maastricht.

A watershed

It is to be hoped that the work of the inter-governmental conferences will not be in vain during this final crucial phase. Time is short and the stakes are high - on the threshold of the third millennium we must finally establish the principles and structures which will allow the Community to fulfil its role on the European and international stage. The Maastricht meeting should be a watershed. The future shape of Europe is in the negotiators' hands and their work will determine the success or failure of European integration. If the politicians finally take over from national administrations, I am convinced that this step will be possible by 9 December.

Enrique Baron Crespo
Président du Parlement Européen



Memorandum pour le Conseil Européen de Maastricht

de Rita Süßmuth, Laurent Fabius et Charles-Ferdinand Nothomb

* La nouvelle situation politique en Europe accentue l'exigence d'exemplarité démocratique de la Communauté; celle-ci, en renforçant ses institutions, doit, sans risquer une dilution, se mettre en état d'accueillir les nouvelles démocraties.

* La construction européenne ne peut pas être le fruit de la seule concertation diplomatique et gouvernementale, mais les parlements de la Communauté européenne doivent participer pleinement à la définition de ses orientations.

* Les compétences transférées à la Communauté et exercées par ses institutions doivent être suffisamment soumises au contrôle parlementaire.

* L'Union économique exige un renforcement de la légitimité démocratique de la Communauté.

* La décision concernant les ressources propres de la Communauté doit être prise avec l'accord du Parlement européen et des parlements nationaux et les dispositions financières contenues dans les traités doivent faire l'objet d'une révision globale assurant un meilleur équilibre entre les deux branches de l'autorité législative.

* Le Parlement européen doit pouvoir être associé au même titre que le Conseil aux fonctions législatives et budgétaires et son avis conforme doit être demandé pour tous les accords internationaux importants.

* La procédure de révision des traités doit impliquer l'avis conforme du Parlement européen avant la ratification par les parlements nationaux.

* Les décisions du Conseil doivent être prises à la majorité, sauf en cas de révision des traités, d'adhésion de nouveaux membres ou d'extension de compétences.

* La Commission dans son ensemble doit, à son entrée en fonctions, se présenter et présenter son programme au Parlement européen en vue d'un vote de confiance.

* En vue de contribuer à combler le déficit démocratique, les Etats membres doivent prendre systématiquement des mesures tendant à faire largement connaître à leurs citoyens les propositions législatives avancées par les institutions communautaires. Il est également nécessaire que les Parlements des Etats membres veillent à ce que leurs gouvernements et ministres demeurent pleinement responsables des mesures et actions mises en oeuvre à l'échelle de la Communauté européenne.

* Le temps est venu de transformer l'ensemble des relations entre les Etats membres en Union européenne, selon une proposition de Constitution élaborée par des procédures qui fassent participer le Parlement européen et les parlements nationaux.

Memorandum from the European Council of Maastricht

by Rita Süßmuth, Laurent Fabius and Charles-Ferdinand Nothomb

* *The new political situation in Europe stresses the urge of democratic excellence of the Community. By reinforcing its institutions the Community has to enable itself to welcome the new democracies, while avoiding the risk of dilution.*

* *Europe cannot built merely on the basis of discussions at governmental and diplomatic level, but the Parliaments of the European Community must be fully involved in laying down the general direction it is to take.*

* *The powers devolved on the Community and exercised by its Institutions must be subject to a satisfactory degree of parliamentary scrutiny.*

* *Economic Union demands a strengthening of the democratic legitimacy of the Community.*

* *The decision concerning the Community's own resources should be taken in agreement with the European Parliament and the national parliaments and the financial provisions contained in the Treaties must be thoroughly revised in order to ensure a more even balance between the two branches of the budgetary authority.*

* *The European Parliament must play an equal part with the Council in the legislative and budgetary functions of the Union and its assent must be sought to exercise democratic control, in the same way as the Council, over the executive bodies.*

* *The process of amending the Treaties must involve the assent of the European Parliament before ratification by the national Parliaments.*

* *The decisions of the Council must be taken at a majority, except in the case of the revision of treaties, joining of new members or extension of authority.*

* *The incoming Commission as a whole should present itself and its programme to the European Parliament, for a vote of confidence.*

* *With the view to helping fill the democratic void, the Member States must systematically take those steps which tend to notify their citizens of the legislature proposals advanced by the Community institutions. It is also necessary that the Parliaments of the Member States ensure that their governments and ministers remain fully responsible for the measures and actions implemented on the European Community level.*

* *Time is right to transform the entire complex of relations between the Member States into a European Union on a basis of a proposal for a Constitution drawn up with the aid of procedures in which the European Parliament and the national parliaments take part.*



Maastricht sous la menace du PE

7

Mme Thatcher avait raison lorsqu'elle observait que les transferts de souveraineté envisagés à Maastricht affaibliront la cause du contrôle démocratique. Je reconnais, une fois n'est pas coutume, la pertinence de sa critique, même si je tire de cette constatation des conclusions opposées aux siennes.

Il nous faut davantage de démocratie et non moins de transfert de souveraineté. Le transfert à la Communauté de compétences liées à la souveraineté nationale doit être assorti d'un substantiel renforcement du contrôle parlementaire des institutions qui les exercent.

Les quelques progrès en matière de démocratie dans les Conférences intergouvernementales sont limités à ce que j'appellerai l'ancien corps de bâtiment, la vieille Europe, celle du marché commun, celle où les transferts de souveraineté ont pour l'essentiel été déjà consentis. Que ce soit pour l'Union économique et monétaire, pour la politique étrangère et de sécurité, pour la coopération en matière de police et de justice, les exigences du contrôle démocratique sont par contre ignorées: peu de consultations, pratiquement pas de coopération, jamais de codécision.

Une telle démarche, s'appuyant sur les ressorts de la coopération intergouvernementale, aurait été acceptable, à la limite, s'il s'était agi d'une phase transitoire en direction d'un but clairement défini, d'un cap que nous pouvions distinguer et dont on assurait les moyens d'y parvenir. Il n'en est rien, comme le démontre la querelle sur la question du fédéralisme. Il est pourtant nécessaire si l'on veut dessiner une perspective démocratique à terme.

Je constate que, dans un premier temps, on avait accepté le mot sans la chose; dans un second temps, nous avons failli avoir la chose sans le mot. Aujourd'hui, il nous reste un euphémisme, une « ever closer union ». Je doute que cet euphémisme suffise à maintenir le cap.

Avant Maastricht, il reste beaucoup à faire et peu de temps pour le faire. Nous sommes obligés de réserver notre jugement sur le résultat final.

Jean-Pierre Cot

Président du Groupe Socialiste

Due to some technical problems, we were not able to offer this article in English.

Pour des progrès réels

Le groupe du PPE s'attend à ce que les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Maastricht le 9 et le 10 décembre fassent des progrès considérables vers l'Union européenne. Le moment est crucial car, à la lumière des élections de 1994, Maastricht est le dernier « momentum » pour réaliser des progrès considérables quant à un renforcement du pouvoir du PE. Le PE n'est pas un quelconque comité diplomatique, mais la représentation élue des citoyens des CE. Par conséquent, le groupe du PPE entend peser le résultat de Maastricht à l'aide de 3 critères majeurs :

1. La codécision pour le PE dans les domaines où le Conseil décide à la majorité qualifiée. Ce principe doit être consacré dès maintenant, sa concrétisation pouvant se faire par palier.
2. Codécision pour le PE - et non seulement information - quant à la composition de la Commission et de son président.
3. Pouvoir de ratification pour le PE en cas de révision du Traité.

Le « papier » du Conseil ne va pas assez loin. Le PE veut un pouvoir de contrôle de la Commission, mais aussi du Conseil et de sa bureaucratie. Les Parlements nationaux sont conscients du déficit démocratique, et le PE est tout à fait disposé à collaborer avec les Parlements nationaux. L'initiative des trois présidents allemand, français et belge est significative, car les Parlements nationaux désirent eux aussi le renforcement du PE. Les résultats du « Conclave » de Noordwijk sont décevants. Les Démocrates chrétiens au PE veulent résolument que la Communauté européenne devienne une fédération qui représente les intérêts des citoyens

For real progress

The European People's Party (EPP) group is expecting from the Heads of State and government meeting in Maastricht on 9 and 10 December to achieve considerable progress towards European Union. The moment is crucial because, in view of the 1994 elections, Maastricht is the last « momentum » in order to achieve substantial progress towards strengthening of the European Parliament's powers. The EP is not a mere diplomatic committee; it is composed of the elected representatives of the EC citizens. As a consequence, the EPP group will evaluate the results of Maastricht on three major criteria :

1. Codecision with the EP in the areas where the Council decides by qualified majority. This principle should be immediately enshrined, even if its implementation is achieved gradually.
2. Codecision with - and not only information to - the EP concerning the composition and the President of the EC Commission.
3. The right for the EP to ratify any Treaty amendment.

The Council « paper » is not far-reaching enough. The EP wants the power to control, not only the Commission but also the Council and its bureaucracy. The national Parliaments are conscious of the democratic deficit, and the EP is fully ready to cooperate with the national Parliaments. The initiative of the three Presidents - The German, French and Belgian - is remarkable because the National Parliaments also wish to strengthen the EP. The results of the Noordwijk « conclave » are disappointing. The Christian Democrats in the European Parliament strongly support the transformation of the European



européens, et qui veille à ce que la légalité et la transparence soient respectées. Nous n'accepterons pas une des formules au contenu ambigu qui n'apporteront pas une véritable codécision entre le PE et le Conseil dans le cadre d'un système bicamérale, c'est-à-dire des progrès démocratiques réels.

*
* *

Une occasion extraordinaire

Je crois qu'aujourd'hui il y a, plus que jamais, la possibilité d'avoir un accord à Maastricht, qui pourrait être signé par tous les Etats membres et ratifié par tous les parlements nationaux.

Même s'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir et une dure négociation à faire, une bonne base de compromis est en train d'apparaître dans un grand nombre de domaines controversés.

Dans les négociations intergouvernementales sur l'Union politique, le renforcement du rôle du Parlement européen est certainement la question centrale. Il faut souligner encore une fois que l'attribution de nouveaux pouvoirs pour le Parlement européen n'est pas faite pour diminuer les pouvoirs des parlements nationaux. Quand les parlements nationaux ont intégré dans les systèmes juridiques nationaux les traités de Rome de l'Acte Unique Européen, ils ont placé au delà de leurs capacités le contrôle de la Commission en tant qu'exécutif et du Conseil des Ministres, lorsqu'il décide à la majorité qualifiée.

Il n'y a pas de doute que les politiques poursuivies par les Ministres et les fonctionnaires nationaux pendant leur travail dans les comités du Conseil, le COREPER et le Conseil lui-même - travail réalisé toujours derrière des portes fermées - pourraient être soumises à un contrôle public plus rigoureux par les parlements nationaux.

Cependant, le Parlement européen et les parlements nationaux ne devraient pas se sentir concurrentiels dans le processus décisionnel communautaire: ils devraient travailler ensemble pour garantir que la Communauté n'est pas gouvernée par des fonctionnaires non élus de la Commission et des administrations nationales.

En ce qui concerne le traité instituant l'Union économique et monétaire, la création d'une Banque centrale autonome des gouvernements nationaux et de la Commission et engagée par son statut dans la tâche d'assurer la stabilité des prix, représente le prolongement logique de l'objectif 1992.

Le Groupe des Démocrates Européens a été par ailleurs un supporter constant de l'objectif d'un seul marché et d'une seule monnaie.

Je voudrais conclure en soulignant le fait qu'une modification des traités pourrait avoir une influence énorme, même s'il s'agit de quelque chose de très simple. Il faudrait allonger le mandat de la Commission de quatre à cinq ans, en le faisant coïncider avec celui du Parlement européen.

Un tel changement rendrait les prochaines élections européennes beaucoup plus politiques et renforcerait la responsabilité de la Commission devant le Parlement Européen.

Community into a Federation, which would represent the interests of the European citizens and would ensure the respect of legal order and transparency. We will not accept any formula whose ambiguous content would not permit real codecision between the EP and the Council in the framework of a two chamber system and, hence, real democratic progress.

Egon KLEPSCH

Président du Groupe Parti Populaire Européen

*
* *

A chance better than ever

I believe that there is now a « better than ever » chance of an agreement being reached at Maastricht, an agreement that all Member States will be able to sign, and all Parliaments ratify. Although there is still hard negotiating to be done at the time of writing, a basis for compromise is emerging in most of the contentious areas.

In the current negotiations on Political Union, the question of an enhanced role for the European Parliament is central. It cannot be stressed too often that new powers for the European Parliament are not powers conferred at the expense of national parliaments.

When they are incorporated into their national legal systems the Treaty of Rome and the Single European Act, our national parliaments placed beyond their reach the behaviour of the European Commission as an executive authority and the behaviour of the Council of Ministers when it votes by a qualified majority.

There is no doubt that the policies pursued both by Ministers and national civil servants in the course of their work in Council parties, COREPER and in the Council itself (all behind closed doors) could be exposed to much more rigorous public scrutiny by national parliamentarians than hitherto.

However, the European Parliament and national legislatures should not be competitors in European law-making: they should work together to ensure that the Community is not run by unelected officials from the Commission and national civil services.

Turning to the Economic and Monetary Union Treaty, a European Central Bank independent of both national governments and the European Commission and committed by statute to price stability, is the logical complement of the 1992 programme. The European Democrats Group has been a long-standing and consistent supporter of one market, one money.

I will conclude by singling out the one Treaty change which could have greatest impact, and yet which is very simple. It would be to increase the term of office of the European Commission from four years to five years, coinciding with the European Parliament's. Such a move would make the European elections much more politically-charged, and reinforce the accountability of the European Commission to the European Parliament.

Christopher Prout

Président du Groupe des Démocrates Européens





C'est mieux de ne pas décider que de souscrire à un mauvais compromis

Le Parlement européen a voté à une très large majorité, le 21 novembre 1991, une résolution qui condamne le compromis de Noordwijk, demande aux gouvernements d'assumer des décisions conformes aux exigences considérées non négociables par le PE, déclare qu'il sera obligé de rejeter le projet d'Union s'il n'y aura pas de progrès significatifs à Maastricht.

Notre jugement négatif concerne la qualité du pouvoir institutionnel et démocratique de l'Union, le modèle d'Europe que les gouvernements s'approprient à réaliser. Dans l'Europe qui se dessine, l'élément intergouvernemental prévaut sur l'élément supranational, grâce aux quatre piliers de type confédéral qui sont appelés à gérer : la Communauté existante, la politique étrangère et de sécurité, les affaires judiciaires et l'Union économique et monétaire. Ce modèle se place aux antipodes de la structure proposée par le PE, au sein de laquelle prévaut un système unique, cohérent, de type fédéral, avec un équilibre réel de pouvoirs démocratiques de trois institutions.

A juste titre, Jacques Delors a qualifié le projet néerlandais de « monstre juridique ». Il rend inefficace l'Union et risque d'anéantir la Commission et le PE, qui pourraient se transformer de protagonistes du processus d'unification en centres de consultation ou exécution. Le ministre Eyskens a dénoncé pour sa part le vide démocratique, puisque les pouvoirs ôtés aux parlements nationaux ne sont pas du ressort du PE. Les quatre piliers permettent aux gouvernements d'agir dans chacun de ces domaines en dehors de tout contrôle parlementaire, bloquant l'évolution de la Commission vers un rôle gouvernemental et chargent le PE d'un pouvoir négatif en lui refusant toute influence en matière de politique étrangère, économique et monétaire.

La nouvelle procédure prévue à l'art. 189b est une fausse co-décision, qui ne permet pas de résoudre la question du déficit démocratique. Le PE en est complètement conscient et la grande majorité de députés l'a déclaré le 20 novembre dernier.

Il y a de gouvernements qui partagent nos convictions. Ces gouvernements ne doivent pas renoncer à leur bataille et doivent agir en sachant que leurs parlements nationaux, les partis politiques et les forces sociales sont prêts à donner leur appui.

Il a été un acte politique sérieux de la part du PE d'annoncer qu'il ne pourra pas souscrire ce compromis. Il sera mieux de ne pas décider à Maastricht et continuer à négocier en partant de nouvelles méthodes, plutôt que d'assumer des fausses décisions qui pourraient peser lourd sur le destin de l'Europe.

Against the wrong choices of Noordwijk

The European Parliament adopted a resolution containing a critical judgement, urging Governments to go beyond the « conclave » compromise and warning that it will vote against the text unless it is substantially improved. Our group shares, indeed actively promoted, this view.

Criticism is not aimed at the insufficiency of moves towards a European Union at Maastricht. We are aware that Maastricht will mark a step forward for Europe. Our judgement concerns the nature of democracy and institutional power in the Union, i.e. the kind of Europe that is currently in the making.

The present prospect is a purely intergovernmental structure of a confederal nature resting on four separate pillars. This is evidently the negation of proposals put forward by this Parliament and others, aiming at a balance of the three institutions' democratic power and at a single and coherent system of a federal kind. Jacques Delors called the four pillars a « legal monstrosity » depriving the Union of effectiveness. He warned of the risk that the Commission and the European Parliament may well be excluded from an active role in the shaping of the Union and that their function could be limited to consultation and execution. Minister Eyskens confirmed that the danger of a democratic deficit exists as national parliaments renounce powers that are not transferred to the European Parliament.

We recognise that the draft treaty proposed by the governments is consistent with their fundamental choice. The separate pillars option allows governments to deal with problems on different tables sheltered from Parliament intervention or control. It is perfectly consistent on their part to prevent the Commission from becoming a genuine government, as it is to flood Parliament with an enormous volume of tasks that will virtually suffocate it, to allow it solely to approve or reject, to deny it competences on security and foreign policy, on economic and monetary issues and on the scandalously discarded social policy.

Co-decision is not an issue, and Giscard d'Estaing is wrong for a lack of legal interpretation. The power that national parliaments exercise through the making of laws and that now becomes supranational is not attributed to the European Parliament.

We know that not all governments agree. The ones that don't should not give in, should fight with the support of their Parliaments, of political parties and unions.

It is right and responsible for our Parliament to reject the present compromise. It is our responsibility towards Europe and the future of its peoples to consider if it is better not to come to definite conclusions in Maastricht and debate further rather than bind Europe to the wrong choices over the next decade.

Luigi Colajanni

Président du Groupe de la Gauche Unitaire Européenne



10 Les régions, échelon privilégié de démocratie

A la veille du Sommet européen de Maastricht des 9 et 10 décembre 1991, la question : qui décidera du succès ou de l'échec des Conférences intergouvernementales, reste toujours posée, à savoir celle du déficit démocratique de la Communauté. En effet, l'Europe sera démocratique ou elle ne sera pas.

Il existe un volet capital du renforcement de la légitimité démocratique qui, jusqu'à aujourd'hui, est resté tout à fait à l'écart : la participation des régions dans la structure institutionnelle de l'Union. Les régions, qui constituent dans l'Europe d'aujourd'hui un échelon privilégié de démocratie, sont tout simplement ignorées à l'échelle communautaire. Et ceci à un moment où l'activité législative de la Communauté touche de plus en plus à des matières dont l'exercice, selon la Constitution de plusieurs Etats membres, relève de la compétence des régions.

C'est pour combler cette lacune que le Groupe Arc-en-Ciel considère comme tout à fait indispensable la création d'un organe autonome de représentation régionale parmi les institutions de l'Union. Cet organe, de par son rôle et sa nature, ne pourra en aucun cas être subordonné à un organe non élu tel que le Comité Economique et Social. Par ailleurs, il devra être obligatoirement consulté dans un certain nombre de domaines et, de sa propre initiative, devra pouvoir émettre des recommandations aux institutions concernées.

Quant aux régions qui, en vertu de la Constitution de certains Etats membres, disposent d'un pouvoir législatif, le Traité devrait prévoir la possibilité pour celles-ci de participer aux travaux du Conseil pour les matières qui relèvent de leurs compétences propres. Le Groupe Arc-en-Ciel soutient par conséquent les propositions visant à amender l'art. 146 du Traité sur la composition du Conseil. La modification de la nature même du Conseil constitue sans doute un pas essentiel pour la transformation de la Communauté en une Union de type fédéral où tous les peuples et régions d'Europe trouveraient leur place.

A un niveau plus général, nous considérons que toute percée dans la voie de l'Union politique sera inacceptable si elle n'est pas accompagnée de progrès substantiels dans le renforcement de la légitimité démocratique, au niveau régional d'une part, mais aussi au niveau des pouvoirs du Parlement européen.

L'Union devra reconnaître également le principe de subsidiarité et devra prévoir les moyens légaux qui garantiront le respect de son application à tous les niveaux. Ce principe devra être reconnu non seulement en ce qui concerne le partage des compétences entre les différents niveaux, mais aussi pour tout ce qui relève de l'application des politiques communautaires.

A ceux qui utilisent des arguments d'efficacité pour barrer la route à la démocratie, répondons-leur, haut et fort, que cette Europe-là, ils devront la faire sans nous !

The Regions, a significant degree of democracy

On the eve of the European Summit in Maastricht on 9 and 10 December 1991, the issue that will determine the success or the failure of the Intergovernmental Conferences remains unresolved, i.e. the democratic deficit in the Community. Will Europe be democratic or not in the future?

A vital aspect of the strengthening of democratic legitimacy has been neglected up until now: the participation of the regions in the Union's institutional structure.

Regions which in present-day Europe enjoy a significant degree of democracy, are purely and simply ignored at Community level. This is happening at a time when the Community's legislative activities affect more and more areas for which, according to the constitutions of several Member States, these regions have responsibility.

So as to redress this situation, the Rainbow Group again requests the setting up of a regional autonomous representative body as one of the Union's institutions. This body, by its role and nature, cannot in any case be made subject to a non-elected body such as the Economic and Social Committee. Moreover, it will have to be consulted on certain matters and, on its own initiative, should be able to make recommendations to the institutions concerned.

In the case of regions which have legislative powers, under the constitutions of several Member States, the Treaty should enable them to take part in the Council's activities on the issues for which they have responsibility. The Rainbow Group therefore supports the proposals made to amend Article 146 of the Treaty on the Council's composition. Changing the nature of the Council would be a basic step towards making the Community into a federal-type Union in which all European peoples and regions would have their proper place. Finally, the Rainbow Group considers that the Treaty should grant regions with legislative powers some jurisdiction in the context of the actions provided for Articles 173 and 169 of the Treaty.

At a more general level, the Rainbow Group considers that any advance towards Political Union will be unacceptable if it is not accompanied by substantial progress in the reinforcement of democratic legitimacy, not only at regional level, but also as regards the powers of the European Parliament.

The Union must also recognise the principle of subsidiarity, and it must contain the necessary legal means to guarantee the respect of its implementation at all levels. This principle must be recognised not only in respect of the share out of competencies between the different levels, but also for everything which develops from the application of Community policies.

To those who use the arguments of efficiency to block the road to democracy, we must reply loud and clear, we do not want a part in your type of Europe!

Jaak Vandemeulebroucke

Président du Groupe Arc-en-Ciel





Non à la ratification du vide démocratique

Pour les Verts au Parlement Européen, le projet de Traité qui risque d'être adopté à Maastricht le 9 et 10 décembre 1991 n'est pas, comme on le qualifie souvent, un « compromis », mais plutôt une capitulation.

L'engagement pris par le Conseil Européen à Rome il y a un an pour élaborer un nouveau Traité qui aurait dû renforcer la légitimité démocratique de la Communauté et élargir ses compétences a tout simplement été abandonné voire trahi. Le Conseil a manifestement préféré augmenter ses propres pouvoirs au dépens de tout contrôle démocratique, que ce soit par les parlements nationaux ou par le Parlement Européen.

Si ce Traité était adopté, au lieu du déficit démocratique actuel, la Communauté souffrirait d'un vide démocratique.

Au lieu de constituer un pas vers une union fédérale démocratique des douze pays de la CE capable de s'ouvrir à d'autres pays européens à la recherche d'une place dans une communauté démocratique de nations européennes, le Projet actuel de Traité apparaît au contraire comme un obstacle à cette perspective.

Les hauts fonctionnaires des Etats-Membres ont élaboré un traité à leur propre image: un réseau supra-national de bureaucrates oeuvrant dans le secret de leurs bureaux, sans le contrôle ni de la transparence publique ni des parlements élus démocratiquement.

Au seuil du pas promis vers une Union Européenne légitimée démocratiquement, les gouvernements des Etats Membres ont subitement perdu leur courage. Ce qui menace à court terme de dissoudre la CE en une vaste zone de libre échange - un résultat activement recherché par certaines forces politiques et économiques dans un des Etats Membres - mais qui s'avérera si inacceptable aux citoyens que la survie même de la Communauté en sera menacée à long terme.

Par conséquent, le Groupe des Verts au Parlement Européen déclare sa ferme opposition au « compromis » en train d'élaboration par la Conférence Intergouvernementale sur l'Union Politique et exprime sa volonté de travailler au sein du Parlement Européen et avec les parlements nationaux pour que ce nouveau traité ne soit PAS RATIFIE.

Au delà, les Verts alertent l'opinion publique des dangers du Traité qui sera proposé à Maastricht, et dénoncent la régression institutionnelle inhérente au procédé qui consiste à confier la tâche d'élaborer une constitution pour l'Union Européenne à des comités de fonctionnaires plutôt qu'à des représentants élus du peuple agissant en tant qu'assemblée constituante.

Les Verts au PE s'attendent que le Parlement Italien et le Parlement Belge respectent l'engagement pris de ne pas ratifier ce nouveau traité s'il n'est pas approuvé préalablement par le Parlement Européen.

« No » to ratification of democratic vacuum

11

The Greens in the European Parliament warn that the projected December 1991 Maastricht treaty is not, as it is often portrayed, a « compromise » but rather a surrender.

The commitments made by the Council in Rome a year ago to elaborate a new Treaty which would strengthen the European Community's democratic legitimacy and enlarge its competence simultaneously have been quite simply abandoned and betrayed. Instead, the Council has simply enlarged its own powers at the expense of any democratic control, either by national parliaments or by the European Parliament.

To sum up, if this Draft Treaty is adopted, instead of the present notorious democratic deficit, the Community will suffer from a democratic vacuum.

Rather than a step toward a democratic political union of the EC twelve countries, capable of eventual enlargement to other European countries seeking a place in a democratic community of European nations, the Maastricht treaty as it now appears would constitute an obstacle.

The senior officials of the Member States have drafted a treaty in their own image: a supra-national network of bureaucrats operating in the secrecy of their offices, without the control of public scrutiny or democratically elected parliaments.

Before the step promised toward a democratically legitimized European Union, the governments of the Member States have lost their nerve. This threatens in the short run to dissolve the EC into a vast free trade zone -- an outcome sought by some political forces in one Member State, but which will prove so unacceptable to citizens in most Member States that the very future existence of the Community will be threatened in the long run.

Therefore, the Green Group in the European Parliament declares its firm opposition to the « compromise » worked out in the Intergovernmental Conference on Political Union and expresses its determination to work within the European Parliament and with national parliaments to ensure that this new treaty NOT BE RATIFIED.

The Greens will work to alert public opinion to the dangers of the proposed Maastricht treaty, and to call attention to the institutional regression inherent in confiding the task of drafting a constitution for a democratic Europe to committees of government officials rather than to elected representatives of the people acting as a constituent assembly.

The Greens express their hope that the Italian and Belgian Parliaments will be ready to respect the commitment they made in their resolutions NOT to ratify the new treaty if it is not previously approved by the European Parliament.

Adelaide AGLIETTA

Présidente du Groupe des Verts au PE



12 Le Parlement Européen

A. considérant que le compromis auquel sont parvenues jusqu'à maintenant les Conférences intergouvernementales n'est pas conforme à une structure de type fédéral, donne une réponse tout à fait inadéquate, notamment aux problèmes d'une structure unitaire et cohérente de l'Union politique, économique et monétaire, de renforcement de la légitimité démocratique - en particulier en ce qui concerne les procédures de codécision et d'avis conforme du Parlement européen sur la modification des traités - d'efficacité de la procédure décisionnelle du Conseil, de rôle politique de la Commission, de développement de la dimension sociale, de la cohésion économique et sociale et de respect de l'environnement dans la Communauté;

1. demande aux ministres des affaires étrangères réunis le 2 décembre 1991, et au Conseil européen de Maastricht d'aboutir à des décisions conformes aux exigences ci-dessus et réaffirme qu'il sera obligé de rejeter le projet de traité de l'Union si sa teneur actuelle se confirme;

2. conformément à la Déclaration finale de la Conférence des Parlements de la Communauté du 30 novembre 1990, s'oppose à toute institutionnalisation de Congrès ou Conférence des parlements - qui donnerait une fausse réponse au problème du déficit démocratique et affaiblirait la légitimité démocratique au niveau communautaire - et réitère son engagement à renforcer la coopération avec les parlements nationaux sur la base de sa résolution du 10 octobre 1991 (rapport Duverger) sur les relations du Parlement européen avec les parlements nationaux et des propositions élaborées par son Bureau élargi (rapport Cravinho).

adopté par le Parlement européen
le 21 novembre 1991

The European Parliament

A. whereas the compromise reached to date by the Intergovernmental Conferences is not consonant with the federal type of structure and provides a completely inadequate response, particularly to the problems of a single, coherent structure for Political, Economic and Monetary Union, the strengthening of democratic legitimacy, especially as regards the codecision and assent procedures of the European Parliament in respect of the amendment of the Treaty, the efficiency of the Council's decision-making procedure, the Commission's political role and the development of the social and environmental dimension in the Community and economic and social cohesion,

1. calls on the Foreign Ministers, meeting on 2 December 1991, and the European Council of Maastricht to take decisions that fulfil the above requirements and reaffirms that it will be obliged to reject the draft Treaty of Union if its present contents are confirmed;

2. declares, in accordance with the Final Declaration of the Conference of Parliaments of the European Community, that it is opposed to any proposal to institutionalize a Congress or Conference of Parliaments - which would be a wrong response to the problem of the democratic deficit and would undermine democratic legitimacy at Community level - and reaffirms its commitment to strengthening cooperation with national parliaments on the basis of its resolution of 10 October 1991 (Duverger Report) on the European Parliament's relations with the national parliaments and the proposals of its Enlarged Bureau (Cravinho Report).

adopted by the Assembly, the
21st November 1991



Le Décalogue de Maastricht

Trois personnages en quête d'accord

Le « Crocodile » a mis en parallèle trois positions de trois des principaux acteurs à Maastricht

	Jacques Delors	Enrique Baron	Ruud Lubbers
1. Le fédéralisme	Le fédéralisme garantit, clarifie la dévolution des pouvoirs	Les fédéralistes sont les précurseurs de la réalité d'aujourd'hui	La dévolution vers le bas est plus importante que la vocation fédérale
2. La structure	En conservant l'intergouvernemental, il pollue le communautaire	Le nouveau traité doit avoir une structure unitaire et cohérente	L'Union s'étale sur quatre piliers avec des procédures différentes
3. Marché/économie	Il faut un triangle de base avec compétition, coopération et solidarité	Le marché intérieur implique la convergence des conditions de vie	La Communauté encourage l'harmonie des activités économiques
4. La solidarité	On ne peut pas bâtir une Union avec comme seul socle économique le marché	La Communauté doit avoir les moyens financiers pour réaliser la cohésion	La Communauté vise à réduire le retard des régions les moins favorisées
5. Le social	L'accompagnement social des mutations industrielles est un minimum	La majorité qualifiée s'applique à toute la dimension sociale	Les secteurs de vote à la majorité sont limités par le traité
6. La démocratie	La codécision doit s'appliquer chaque fois qu'il y a majorité qualifiée	La codécision doit garantir la pleine parité entre PE et Conseil	Le PE dispose d'un droit de veto dans un nombre limité de domaines
7. L'efficacité	Le vote à la majorité qualifiée est l'élément essentiel de l'acquis CEE	Le vote à la majorité est la règle générale, à l'exception de la constitution	L'unanimité s'applique notamment à la citoyenneté et au social
8. La Commission	Le PE aura la possibilité de donner l'investiture à la Commission	Il faut établir la coïncidence des mandats du PE et de la Commission	Les Etats nationaux gardent leur primauté sur la nomination de la Commission
9. La PESC	Unanimité pour définir les champs d'action et majorité pour décider	Elle doit être communitarisée avec le vote à la majorité au Conseil	Le Conseil décide à l'unanimité sauf pour les questions de procédure
10. La révision	Le rendez-vous de 1996 doit permettre d'ajuster la CEE face à l'élargissement	la prochaine étape doit être le rôle constituant du Parlement européen	Une CIG sera convoquée en 1996 pour élargir le droit de veto du PE et renforcer la PESC



Il y eut trois déclarations et trois visions différentes d'une politique de défense et de sécurité, le « Crocodile » les a analysés pour vous

Projet de la présidence néerlandaise du 8.11.91

L'Union et ses Etats membres définissent et mettent en oeuvre une PESC, régie par les dispositions du présent titre et couvrant tous les domaines de la politique étrangère et de sécurité (y compris la définition à terme d'une politique commune de défense).

La PESC inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union.

Les décisions de l'Union en matière de sécurité qui ont des implications dans le domaine de la défense peuvent entièrement ou partiellement être élaborées et mises en oeuvre dans le cadre de l'UEO dans la mesure où elles relèvent aussi des compétences de cette organisation.

Les décisions de l'Union en matière de sécurité qui ont des implications dans le domaine de la défense n'affectent pas les obligations découlant pour certains Etats membres des traités instituant l'Alliance Atlantique et l'UEO ni la situation de chaque Etat membre à cet égard.

Les dispositions du présent article ne font pas obstacle à l'institution et au développement d'une coopération plus étroite entre deux ou plusieurs Etats membres dans la mesure où cette coopération ne contrevient pas à celle qui est prévue dans le présent titre ni ne l'entrave.

Texte franco-allemand du 00.10.1991

L'Union se donne pour objectif d'affirmer son identité sur la scène internationale notamment par la mise en oeuvre d'une PESC, qui inclura à terme une défense commune.

La PESC inclut l'ensemble des questions relatives à la sécurité et à la défense de l'Union.

Les décisions et mesures de l'Union dans ce domaine peuvent entièrement ou partiellement être élaborées et mises en oeuvre par l'UEO partie intégrante du processus d'Union européenne dans le cadre des domaines de compétences de cette organisation et conformément aux orientations fixées par l'Union.

Le Conseil organise les relations entre l'Union et l'UEO et assure l'élaboration progressive de la politique de sécurité de l'Union.

Les obligations découlant pour certains Etats membres de l'Union des traités portant création de l'UEO et de l'Alliance Atlantique ne sont pas affectées par les dispositions du présent chapitre non plus que les spécificités de la politique de défense de certains Etats membres.

Les dispositions du présent article ne font pas obstacle à une coopération plus étroite entre deux ou plusieurs Etats membres de l'Union au niveau bilatéral dans le cadre de l'UEO ou de l'Alliance Atlantique.

Texte anglo-italien du 00.10.1991

L'Union politique implique l'élaboration et la mise en oeuvre graduelle d'une PESC et une identité de défense renforcée avec la perspective à long terme d'une politique de défense commune compatible avec la politique de défense commune dans l'OTAN. Le développement d'une identité européenne dans le domaine de la sécurité et de la défense sera poursuivi par un processus évolutif comportant des phases successives.

L'UEO a la responsabilité de développer la dimension européenne dans le domaine de la défense; l'UEO développe ce rôle dans deux directions complémentaires : comme la composante « défense » de l'Union et comme un moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance.

L'UEO devrait tenir compte dans ses activités des décisions du Conseil européen dans le contexte de la PESC et des positions adoptées dans le contexte de l'OTAN en ayant à l'esprit la nature différente de ses relations avec ces deux organes.

L'identité de défense européenne doit être compatible avec la politique commune de défense dans l'OTAN.





Dans la perspective de la définition à terme d'une politique de défense, les dispositions du présent article pourront être révisées comme prévu à l'article W par. 2 sur la base d'un rapport que le Conseil soumettra au plus tard en 1996 au Conseil européen.

Les dispositions du présent article seront révisées sur la base d'un rapport présenté par le Conseil au Conseil européen au plus tard en 1996 en concertation avec les institutions compétentes de l'UEO à la lumière des progrès accomplis et des expériences tirées jusqu'à présent. Conformément aux orientations fixées par le Conseil européen, le Conseil prend les dispositions nécessaires pour le déroulement ultérieur du processus.

Le rôle de l'UEO et ses relations avec l'Alliance et l'Union seront revus avant 1998 dans le contexte de l'article 12 du Traité de Bruxelles.

Développement d'une relation organique claire entre UEO et Union : harmonisation de la séquence et durée des présidences, synchronisation des sessions, coopération entre les secrétariats et les Assemblées. Transfert du secrétariat de l'UEO à Bruxelles.

Meilleure coordination par synchronisation des réunions et liens appropriés entre secrétariats, présidences et Assemblées parlementaires. Transfert du secrétariat de l'UEO à Bruxelles.

Aspects militaires

Création d'un groupe de planification et de coordination militaire de l'UEO. Coopération militaire plus étroite en complément de l'Alliance. Agence européenne d'armements, rencontres régulières des Chefs d'Etat major, etc..

Force de réaction européenne autonome en dehors de la zone OTAN développée par les Etats membres de l'UEO.

Renforcement de l'Alliance atlantique dans son ensemble par le renforcement du rôle et de la responsabilité des européens et par la constitution en son sein d'un pilier européen.

La révision de la stratégie et des tâches de l'Alliance et le développement d'une PESC dans le contexte de l'Union politique sont complémentaires et doivent être menés en parallèles.

Mise en place de dispositions pratiques assurant la transparence et la complémentarité entre l'UEO et l'Alliance.

Le développement de l'identité européenne de défense doit être conçu de manière à renforcer l'Alliance.

Coopération entre secrétariat général de l'UEO et celui de l'Alliance.

Intensification de la coordination entre Européens sur la sécurité et la défense dans le respect du principe de transparence conformément aux déclarations de Rome (1984) et de la Haye (1987). Les membres de l'UEO se consulteront avec les Alliés dans un esprit ouvert en s'inspirant de positions arrêtées en commun.

Coordination régulière des Etats membres de l'UEO avec l'objectif d'une position commune dans toutes les questions essentielles au sein de l'Alliance.

Association avec les pays de l'Alliance qui ne font pas partie de la Communauté en organisant des consultations dans la mesure où leurs intérêts sont affectés.

Association avec les autres pays européens de l'Alliance et établissement de liaisons là où cela s'avère approprié.



Oui à la vocation fédérale

Nous voilà presque au terme de cette longue procédure des Conférences Intergouvernementales dont il faut rappeler qu'elle remonte loin en arrière. C'est en effet, à Madrid, en juin 1989 que l'on a décidé de lancer une conférence sur l'Union Economique et Monétaire. C'est à Dublin, l'année suivante, que l'on a décidé de lancer une deuxième conférence sur l'Union Politique. Et c'est l'année dernière, donc en 1990, qu'à Rome, ces deux conférences ont été ouvertes. Nous voici près de la fin.

Qu'est ce qui va déterminer le jugement politique sur ces deux Traités ? C'est d'abord, évidemment, l'objectif et c'est pourquoi je rappelle qu'il est très important de maintenir, dans le texte, l'indication que notre union a une vocation fédérale. J'aurais souhaité qu'il comporte aussi l'indication que cette fédération doit être largement décentralisée, et, enfin, bien entendu, la référence explicite au principe de subsidiarité.

Ces points doivent figurer dans le texte final.

Concernant l'Union Monétaire, quels seront, en fait, les éléments d'appréciation ? Le premier est de savoir s'il y aura une échéance pour le passage à la troisième étape, c'est-à-dire à la monnaie européenne. Il n'y en a pas. Le Traité fixe un rendez-vous, fin 1996, lorsque la situation sera examinée et lorsque dans des conditions assez complexes d'ailleurs, on proposera, éventuellement, la fixation d'une date.

Imaginons ce qu'aurait été la démarche vers le marché unique s'il n'y avait pas eu de date inscrite dans le Traité ! C'est pourquoi, une date indicative doit être inscrite dans le Traité d'Union Monétaire. Par exemple, le 1er juillet 1997, puisqu'il faut, en effet, compléter les investigations pour le début de la troisième phase.

Le deuxième élément qui me paraît encore indispensable, c'est la compétence reconnue à l'Institut Monétaire Européen pour résoudre les nombreux problèmes posés par le passage à la troisième phase. En effet, on ne pourra réaliser l'Union Monétaire qu'au terme d'une longue préparation et, si cette préparation ne commence pas longuement à l'avance, le franchissement de la troisième phase ne sera pas, pratiquement, possible. Or, dans le texte, il n'apparaît pas encore clairement que l'Institut Monétaire Européen aura l'indépendance, les pouvoirs et la composition lui permettant de préparer ce passage.

Enfin, le troisième élément, c'est la montée en puissance de l'Ecu. Comment entrer dans la troisième phase de l'Union Monétaire si la monnaie européenne n'est pas prête ? Il y a dans le projet de Traité, par rapport aux documents précédents, un incontestable progrès dans ce domaine. Si nous

voulons que le Traité d'Union Monétaire ait une crédibilité, il lui faut trois éléments : une date, une institution, un instrument monétaire.

Dans le domaine politique, on retiendra, je crois, deux éléments : d'abord, la question du progrès démocratique de la Communauté et la question de savoir si, oui ou non, nous mettons en commun nos politiques étrangères et de défense !

Concernant le progrès démocratique de la Communauté, l'innovation que le Parlement demandait, c'est-à-dire la codécision en matière législative, figure bien dans le projet de Traité d'Union. C'est donc un vrai progrès institutionnel sous deux réserves.

Premièrement à condition que le champ d'application initial permette une expérimentation authentique. Deuxièmement, à condition de reconnaître que la codécision est vouée à devenir la procédure unique, la procédure normale du travail législatif de notre Parlement.

Sur la politique étrangère et la sécurité, le Traité propose le progrès minimal. Par exemple: « que ceci comprendra la défiton à terme d'une politique commune de défense ». Cette phrase est encore entre parenthèses dans le Traité d'Union. Nous demandons, bien entendu, que cette phrase soit maintenue. Quant au Congrès, nous le rejetons.

Pour conclure, trois remarques. La difficulté que nous éprouvons tous : celle de l'ombre que fait planer sur le fonctionnement de nos institutions la perspective de nombreuses futures adhésions. Une réflexion devra être entreprise prochainement sur ce point.

Quant au Parlement, il doit se préparer, lui aussi, à exercer ses nouvelles compétences. Nous devons nous préparer, dans notre session constitutive, à montrer que le Parlement, lui aussi, est prêt à entreprendre, en ce qui le concerne, les évolutions nécessaires pour accompagner le progrès de la Communauté.

Chaque institution ne doit pas se contenter d'appeler au progrès des autres institutions, chaque institution doit prendre sa part de progrès.

On ressent en Europe aujourd'hui – reconnaissons-le – un doute et une anxiété sur l'avenir de notre Communauté. Souhaitons qu'à Maastricht, on ne cherche pas à y répondre ni par une incantation, ni par un chant de victoire, mais plus modestement par un progrès significatif que nous pourrions approuver et gérer ensemble.

Valéry Giscard d'Estaing

Président du Groupe Libéral





Ecuphorie

Les gouvernements sont-ils conscients que dès que le nouveau Traité sur l'UEM sera signé à Maastricht, l'ECU aura un effet de boule de neige qui rendra la période de transition vers la phase « 3 » plus facile que ce que l'on imagine ?

Cette question cryptée fut posée par M. Alfredo Jozzo, Chef de la division internationale de l'Institut bancaire de San Paolo de Turin, durant un colloque à Bruxelles au sein du Parlement européen.

Selon M. Jozzo, au lendemain de Maastricht, toutes les banques et les opérateurs financiers feront des investissements (y compris « fittings », software et formation de cadres) qui seront fonction du système monétaire unifié (phase 3). De plus, durant la phase 2, l'ECU sera la référence des Douze, des institutions européennes, des pays déjà associés à la Communauté européenne et des anciens pays communistes de l'Europe centrale, qui seront « des membres fantômes » du SME pour ce qui concerne les mesures de sécurité.

« Il est prévisible, ajouta M. Jozzo, que même la Bundesbank fasse pression sur les institutions européennes afin d'accélérer le processus ».

Vrai ou faux ? C'est bien là la question

Il est vrai que la Communauté européenne pourrait ne pas être prête à gérer cette nouvelle situation si elle n'agit pas dès maintenant afin de mettre en oeuvre toutes les structures institutionnelles et techniques.

D'abord, M. Jozzo affirma que l'Institut monétaire européen (IME), doit être à même d'établir les organes (Présidence), les procédures (vote à la majorité au Conseil) nécessaires, ainsi que les compétences afin de contrôler les événements. Sa tâche stratégique serait la suivante :

- devenir le superviseur du système de nettoyage qui est géré à l'heure actuelle par la Banque internationale de règlements ;
- établir un système de double-prix (monnaie nationale - ECU) ;
- définir l'ECU en tant que monnaie très stable.

Il ne peut y avoir qu'une décision, dit M. Jozzo en conclusion, qui pourrait être fatale au projet tout entier de monnaie unique européenne: l'adjonction d'une motion de retrait au Traité. Dans ce cas, chaque pays pourrait quitter le système de l'ECU à tout moment et donc aucun opérateur financier ne se risquerait à investir (on pourrait faire une exception pour le Royaume-Uni, en aménageant une formule transitoire, comme celle adoptée pour le Système monétaire européen).

Les prophéties de M. Jozzo sont-elles excessivement optimistes pour les lecteurs du CROCODILE ? Ou bien verrons-nous les ménagères européennes se préparer assez rapidement à calculer le prix des patates et des artichaux en monnaie européenne, plus connue sous le nom d'ECU ? Toute contribution à ce débat est la bienvenue. Ouvrons le débat.

Ecuphoria

Are EC governments aware that as soon as the new treaty on the European Monetary Union is signed in Maastricht the ECU will undergo such an irresistible snowball effect that the transition to « stage three » will be easier than one can now imagine?

This puzzling question was put forward by Mr. Alfonso Jozzo, head of the International division of the Istituto Bancario San Paolo di Torino, during a Colloquium in Brussels between European parliamentarians and the European Union of Federalists (UEF).

According to Mr. Jozzo, soon after Maastricht, all banks and financial operators will make investments (including fittings, software, staff training) that are consistent with the functioning of a unified monetary system (stage three). In addition, during stage two, the ECU will be the point of reference for the issue of securities by the Twelve and the European institutions, as well as by the countries already associated with EC and the former communist States of Central Europe (which would become « shadow members » of the EMS).

« It is predictable, Mr. Jozzo added, that the Bundesbank itself could put pressure on the EC to accelerate the scheduled completion of the EMU ».

True or false? That's the question

As a matter of fact, the EC could find itself unprepared to cope with the new situation, unless it acts immediately to « put into effect all technical and institutional structures which are necessary for the transition from a payment system with many currencies to a single system based on the ECU ».

First of all, Mr. Jozzo asserted, the European Monetary Institute (EMI), must be endowed with the necessary organs (Presidency), the procedures (voting by majority in the Council) and the competences (about the drawing up of provisions) in order to control events. Its strategic tasks should be the following:

- become the supervisor of the clearing system that is today managed by the Bank for International Settlements;
- set up a dual-price system (domestic currency - ECU);
- hammer out a clear definition of ECU as a very stable currency.

There is only one decision, Mr. Jozzo said as a conclusion, that could deal a deadly blow to the entire project of the European common currency: adding the « opting out » clause in the treaty.

In this case, every country would be entitled to leave the ECU system at every moment and no operator would risk his investments (a possible exception can be envisaged only for the U.K., providing for it a transitional formula like the one adopted for the European Monetary System).

Do Mr. Jozzo's prophecies sound excessively optimistic to Crocodile's readers? Or shall European housewives prepare very soon to calculate the prices of potatoes and artichokes in the European Currency Unit, otherwise known as ECU? Contributions are welcome. Let the debate begin.



18 Un défi de plus pour Maastricht

- Le 9 novembre 1991 : 10.000 néo-nazis allemands fêtent avec véhémence, le 53ème anniversaire de la nuit de cristal.
- Le 10 novembre 1991 : le Parti libéral, proche des thèses nazistes, devient le 2ème parti de la région viennoise.
- Le 17 novembre 1991, les ultra-nationalistes espagnols invitent leurs amis de toute l'Europe à se rassembler pour venir « casser » du nègre et de l'arabe.
- Le 24 novembre 1991 les extrémistes flamands font une percée inquiétante aux élections législatives en Belgique.

En ce début des années 1990, le monde a changé. Si les bouleversements politiques en Europe de l'Est, ont apporté un vent de liberté, la banqueroute économique de leurs économies est peut-être à la base de la résurgence sans honte, des vieux démons qui ont balayé l'Europe tout au long de son histoire. Le vent de liberté s'est ainsi transformé en un ouragan. Il a laissé les intellectuels, les politiciens et toutes les populations d'Europe sans repère.

D'autre part, après avoir éveillé de nombreux espoirs, à la suite de la signature de l'Acte unique européen en 1986, la Communauté européenne se perd dans les méandres de négociations afin de finaliser le marché unique et de conclure un accord sur l'Union politique, économique et monétaire à Maastricht.

Dans ce monde hyper-médiatisé, il devient difficile de cacher à la population les grandes discordes qui divisent l'Europe. Alors, comme par enchantement, chacun retrouve ses psychoses nationales et se retranche derrière elles.

Les psychoses nationales

Le Royaume-Uni se cache derrière sa souveraineté nationale, le pouvoir de son Parlement et son alliance naturelle avec les Etats-Unis, afin de bloquer toute perte d'influence.

La France frileuse, préfère un intergouvernementalisme modéré - avec l'application du vote à la majorité qualifiée au Conseil des ministres - à une Communauté forte où se verraient diluer ses propres intérêts nationaux. Ainsi, elle préfère voir disparaître l'unicité du Traité, symbole de l'acquis communautaire. Son idée de l'Europe de défense lui permettra d'augmenter son influence sur le continent, mais à l'heure où l'arme nucléaire n'est plus un élément-clé de la sécurité du continent.

L'Allemagne réunifiée est peut-être le plus faible des trois grands de la CEE. La réunification lui coûte cher. Elle n'est plus ce monstre économique et monétaire sans faille. Durant cette période de transition, certains pays se targuent de résultats

One more challenge for Maastricht

- November 9th, 1991: 10,000 neo-nazi germans celebrated the 53th anniversary of the night of broken glass;
- November 10th, 1991: The Austrian Liberal Party which tacitly accepts certain nazi ideas, became the second party in the Vienna region;
- November 17th 1991: Spanish Ultra-Nationalists invite their friends in all of Europe to come together to « break » the blacks and arabs.
- November 24th 1991: The Flemish extremists become a major political force in Flander after the legislative election.

At the start of the 90's, the world has changed. If the political upheavals in Eastern Europe brought the winds of freedom, the bankruptcy of their economies will perhaps be the cause of an unashamed reassertion of the old deamons that used to haunt Europe throughout its history. The winds of freedom are thus made into hurrigans. They leave intellectuals, politicians, and populations bewildered.

Furthermore, having kindled a number of hopes following the signature of the Single European Act in 1986, the EC is losing itself in the meandres of the negociations that aim to finalise the already agreed single market, and also in an attempt to conclude political, economic and monetary union at Maastricht.

In a media dominated world, it becomes hard to hide the major disagreements that split Europe from the populus. Thus, almost hypnotically, each people once again asserts a national fear, and digs in on their position.

The National fears

The United Kingdom hides behind its « National sovereignty », the power of its parliament and its « natural » alliance with the USA in order to block any intercase of EC influence.

The touchy French prefer intergovernmentalism mixed with the use of majority vote in the Council of ministers to a strong Community in which « national interests » are diluted. Thus it prefers to see the disappearance of the « Unicity » of the Treaty, the very symbol of having one set of legal norms and institutions. Its ideas on European defence would allow it to increase its influence on the Continent at a time when nuclear arms are no longer a key element in the security of Europe.

Reunified Germany is perhaps the weakest of the « big tree » in the EC. Reunification is costing them dear. It is no longer the infallible economic and monetary monster of the past. In this period of transition, certain countries are nothing up better





économiques supérieurs alors qu'elle est confrontée à de multiples difficultés. De plus, elle garde ce complexe des deux guerres passées qui ne lui permet pas d'avoir le rôle de leader que l'on pourrait lui reconnaître. Cette réunification couplée à la disparité sociale et économique a également réveillé en elle certains extrémismes. Ainsi on a tué un jeune turc à Berlin.

Les nationalistes réclament un retour au pangermanisme wagnérien. Ils désirent voir l'Allemagne redevenir la tête de pont entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Il ne faut pas oublier les Pays-Bas qui président les destinées de la Communauté européenne jusqu'à Maastricht, qui se perdent entre leur assentiment envers les catholiques du sud et les rancunes de ces deux guerres contre les Allemands. Ils préfèrent alors jouer la carte atlantiste. Leurs problèmes de politique intérieure et la difficulté de la situation en Yougoslavie ont empêché d'aborder le volet politique des conférences intergouvernementales avec la lucidité qui leur est propre.

Moins de démocratie à Maastricht ?

A Maastricht, on gèlera peut-être l'évolution institutionnelle de la Communauté européenne pour plus longtemps qu'il n'y paraît, même si, l'échéance du Traité de Paris sur l'Union européenne occidentale tombe en 1998. Tous les échos sur les négociations sont pessimistes : toujours moins de démocratie, toujours plus d'intergouvernementalisme, toujours moins de contrôle réel.

Ainsi, les différents parlements et peuples de la Communauté européenne devront accepter moins de démocratie au profit de la bureaucratie bruxelloise - la Commission ne recevra probablement pas l'investiture du Parlement et les nouvelles compétences seront gérées par le Conseil.

Les nationalismes ont donc le vent en poupe et peut-être pas celui de la liberté et des droits de l'homme. Ainsi face aux craintes et à l'incompréhension de la population, la Communauté européenne doit relever le défi de l'Union politique et devenir un pôle de stabilité politique et économique, et se donner les instruments nécessaires afin d'être à même de répondre aux difficultés qui l'attendent durant ces prochaines années d'instabilité. Comme le rappelait François Mitterrand, un échec à Maastricht verrait renaître une compétition malsaine entre les nationalismes et l'Europe risquerait une fois de plus durant ce XXème siècle de plier devant ces pires excès.

Ainsi, approfondir ou élargir, là n'est peut-être plus la question. L'heure de l'histoire a sonné et la Communauté se doit d'être plus forte afin d'éviter tout débordement et tout acte de violence et de haine.

economic results at a time when Germany is experiencing multiple problems. Moreover, the shadow of the last two world wars still hangs over the German psyche, preventing it from taking the leading role that would be normal for its size. Indeed, Reunification and differences in living standards has also reawakened the extremists as one young (and now dead) Turk had the misfortune to discover in Berlin. The nationalists call for return of wagnerian pangermanism. They want to see Germany become the bridge head between Eastern and Western Europe.

One should not forget the Dutch who are presiding over the destiny of the Community until Maastricht, and who are lost and torn between their dislike of southern catholics and their rancour towards the Germans for their treatment in the last World War.

The Dutch thus prefer to play the Antlanticist card. Their internal political problem and the situation in Yougoslavia have prevented them from tackling the political side of the intergovernmental conferences with the clearness of view that they usually have.

Still less democracy at Maastricht?

At Maastricht, the institutional development of the EC will perhaps be frozen for longer than at first seems likely, even if the deadline for the expiry of the WEU's Treaty of Paris is 1998: All the rumours of the negotiations to date are pessimistic: still less democracy, still more intergovernmental, still less real control.

Thus the different parliaments of people will have to accept still less democracy to the benefit of the Brussels Bureaucracy - The Commission will not receive the formal investiture of parliament and the new competences granted will be run by the Council.

Nationalism is thus plain sailing whilst the ship of liberty and human rights is becalmed.

Faced with the incomprehension of the population, the EC must meet the challenged posed by Political Union. It must become the pole of economic and political stability endowed with the necessary means to meet the extreme difficulties with which it will be faced in the next couple of years.

As President Mitterrand recently recalled, a failure at Maastricht would cause a rebirth of all those unhealthy nationalistic rivalries that Europe suffered at several points in the XXth Century.

To deepen or to widen is perhaps no more the question. The historical hour of the EC has arrived. The EC owes itself to be strong enough to overcome all excess and all acts that could lead to hatred and violence.



Calendrier des activités européennes

- 2 décembre* Conclave des ministres des affaires étrangères des Douze consacré au projet d'Union politique, à Bruxelles.
- 2 décembre* Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire, à Bruxelles.
- 2 décembre* Réunion constitutive de l'Intergroupe fédéraliste au sein du Parlement suisse, à Berne.
- 3 décembre* Sommet des leaders socialistes des pays membres de la Communauté, consacré au Conseil européen de Maastricht, à Bruxelles.
- 5 décembre* Rencontre de la délégation du PE avec le premier ministre d'Irlande M. Haughey, à Dublin.
- 6 décembre* Conseil fédéral du Mouvement Européen International, à Maastricht
- 8 décembre* Manifestation des organisations fédéralistes, à Maastricht.
- 9 décembre* Conseil européen, à Maastricht.
- 12 décembre* Débat et vote du Parlement européen sur les résultats du Conseil européen de Maastricht, à Strasbourg.
- 13 janvier 1992* Session constitutive du Parlement européen, consacrée notamment à l'élection du Président, à Strasbourg.

Agenda of European activities

- 2nd December* EC Foreign Affairs Ministers Conclave, dedicated to Political Union, in Brussels.
- 2nd December* Intergovernmental Conference on Economic and Monetary Union, in Brussels.
- 2nd December* Constitutive Meeting of Federalist Intergroup of Swiss Parliament, in Bern.
- 3rd December* Summit of European Socialist Leaders, dedicated to European Council, in Brussels.
- 5th December* Meeting between the EP delegation and Prime Minister of Eire Mr Haughey, in Dublin.
- 6th December* Federal Council of International European Movement, in Maastricht
- 8th December* Demonstration of Federalist Organisations, in Maastricht.
- 9th December* European Council, in Maastricht.
- 12th December* Discussion and vote of European Parliament on the conclusions of European Council, in Strasbourg.
- 13th January 1992* Constitutive plenary Session of European Parliament, dedicated to the election of EP Chairman, in Strasbourg.



CROCODILE

Editeur : Pier Virgilio Dastoli.

Lettre publiée par Crocodile sprl, Centre de recherche, information et documentation fédéraliste, fondé en 1981 par Altiero Spinelli et Felice Ippolito.
Siège principal : rue Froissart 119, bte 23, B-1040 Bruxelles - Tél. 230 42 29 / 284 51 28 - Fax 284 91 28.

Bureau de Rome : via della Colonna Antonina 35, I-00186 Roma - Tél. 684 12 35 - Fax 679 69 68 (resp. : Francesco Gui).

Administration : Saverio Dastoli (Rome) et Laura Autore (Bruxelles).

Ont participé à la rédaction de ce numéro : Scott Crosby, Serge Ghizzardi, Livius, Monica Frassoni, Stephan Martayan, Adrien Taylor.

Coordination interparlementaire : Victor Manuel Arbeloa Muru, Rosaria Bindi, Claire Joanny, William Newton Dunn (Parlement Européen), Gaetano Arfé, Giuseppe Calderisi, Cesare Dujany, Guido Gerosa, Luigi Granelli, Diego Novelli, Gerolamo Pellicano' (Parlement italien), Ludo Dierckx (Parlement belge), Georges Mesmin, Marie Noëlle Lienemann (Parlement français).

Imprimé par : Imprimerie De Beys, chaussée de Waterloo 1245, B-1180 Bruxelles, Tél. 374 17 25.

CROCODILE est envoyé à tous ceux qui acceptent de soutenir les frais d'impression et de diffusion, moyennant une contribution de 40 ECU, minimum (1400 FB), par an, à verser en faveur de : CROCODILE sprl, BBL - Agence Européenne, 310-0201848-77, Bruxelles

